2025 : Me Mountaga Tall au cœur de la mobilisation politique pour la défense de la démocratie

Diplomatie, crises, gouvernance : Abdoulaye Maïga sur tous les fronts en 2025

Nouvel An 2026 : Xi Jinping salue une Chine en plein essor et trace les perspectives du 15e Plan quinquennal

MALI

1861

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI 05 JANVIER 2026

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Me Mountaga TALL, homme de l'année 2025

Le droit, la politique et la démocratie comme lignes de front


Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSO »
APPEL GRATUIT
80001120
80001122
+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75
STOP A L'INSECURITE
F A Ma
FORCES ARMEES MALIENNES
HALTE AU
TERRORISME
AU MALI

Sommaire «







Une / ME MOUNTAGA TALL, HOMME DE L'ANNÉE 2025 : Le droit, la politique et la démocratie comme lignes de front **P.4**

Brèves /
Affaire Chico à Dakar : Quand l'insulte à l'islam blesse toute une communauté **P.16**
Diaspora malienne : 200 millions de FCFA pour renforcer la résilience nationale **P.16**
Chine–Mali : 65 ans de relations diplomatiques célébrés à Bamako **P.17**
Baisse des cas de dengue : Les autorités appellent à la prudence **P.17**

Actualité /
Boucle Nord 225 kV : Un financement de 36 milliards FCFA ratifié **P.19**
Ecobank multiplie les distinctions internationales en 2025 : Une année historique marquant ses 40 ans **P.21**

Politique /
Dissolution des partis politiques : Me Mountaga Tall en première ligne de la riposte judiciaire **P.24**
2025 : Me Mountaga Tall au cœur de la mobilisation politique pour la défense de la démocratie **P.26**
Diplomatie, crises, gouvernance : Abdoulaye Maïga sur tous les fronts en 2025 **P.28**

Culture & société /
2025, une année politique et culturelle : Parution de Me Mountaga Tall, le Phœnix – Itinéraire d'un homme en avance sur son temps **P.31**

International /
Nouvel An 2026 : Xi Jinping salue une Chine en plein essor et trace les perspectives du 15e Plan quinquennal **P.32**
Investissements publics, baisse du coût de la vie et réformes : Diomaye Faye dévoile la feuille de route 2026 **P.34**

Sport / Match Mali–Tunisie : Les Aigles privés de plusieurs cadres **P.35**

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Gérant :** Moctar Sow
- **Redacteur en Chef :** .....
- **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamoko B. Keïta, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick Wogo, Maffenin Diarra, Bockoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa Ly, journaliste correspond à Dakar
- **Service Commercial :** Youssouf Diarra
- **Secrétariat :** Fatou Sissoko



ME MOUNTAGA TALL, HOMME DE L'ANNÉE 2025

Le droit, la politique et la démocratie comme lignes de front



En consacrant Maître Mountaga Tall Homme de l'année 2025, le journal Malikilé distingue bien plus qu'un avocat éminent. Il choisit homme, un acteur politique au sens noble, un démocrate engagé, pour qui le droit n'a jamais été dissocié du combat citoyen et de la responsabilité historique face au destin du Mali.

Figure centrale de la vie publique malienne depuis plusieurs décennies, Me Mountaga Tall a toujours assumé une lecture politique de l'engagement juridique, convaincu que la justice ne peut être neutre lorsqu'elle est confrontée à l'arbitraire, à l'autoritarisme ou à la confiscation de la souveraineté populaire.

Ancien responsable politique, intellectuel engagé et observateur critique du pouvoir, Me Mountaga Tall a inscrit son parcours dans une tradition de démocratie active, où l'action politique ne se limite ni à l'exercice du pouvoir ni à la conquête des postes, mais s'exprime aussi par la vigilance, la parole libre et la capacité à dire non.

En 2025, dans un contexte marqué par la transition prolongée, la restriction de l'espace politique, la mise sous pression des partis, des médias et de la société civile, sa voix s'est imposée comme l'une des plus constantes dans la défense du pluralisme, du débat public et de la légitimité électorale.

Chez Me Mountaga Tall, le combat politique ne prend jamais la forme de la démagogie ou de l'agitation. Il s'exerce par le recours aux institutions, par la saisine des juridictions, par l'exigence du respect des textes fondamentaux et par la dénonciation méthodique des violations de la Constitution et des lois de la République.

Cette posture fait de lui un opposant de principes, indépendant des conjonctures et fidèle à une ligne constante : celle de la primauté du citoyen sur l'homme fort, de la règle de droit sur la force, et de la démocratie sur l'exception permanente.

Dans une période où la peur, le silence et la résignation gagnent du terrain, Me Mountaga Tall incarne une conscience politique qui refuse la normalisation de l'inacceptable. Son engagement, parfois coûteux, s'inscrit dans une vision de long terme : préserver les acquis démocratiques arrachés au prix de lourds sacrifices et préparer les conditions d'un retour crédible à l'ordre constitutionnel.

En faisant de Me Mountaga Tall son Homme de l'année 2025, Malikilé assume un choix éditorial fort : celui de célébrer un démocrate debout, un homme de droit engagé en politique sans compromission, et un défenseur résolu des libertés publiques.

Me Mountaga Tall symbolise une conviction simple mais exigeante :

sans démocratie, le droit se vide de son sens ; sans courage politique, la justice se tait.

Moctar Sow

MOUNTAGA TALL



SAISINE DE LA COUR SUPREME DU MALI REQUETE AUX FINS D'ANNULATION DE MESURES PORTANT RADIATION DES EFFECTIFS DES FORCES ARMEES ET DE SECURITE D'OFFICIERS ET SOUS-OFFICIER.

https://x.com/i/status/1999551339169481244

Vendredi 5 décembre 2025, avec d'autres Avocats, nous avons saisi la Section administrative de la Cour suprême du Mali, d'une requête visant à annuler, pour excès de pouvoir et détournement de pouvoir, des décrets et un arrêté du 7 octobre 2025 portant cessation de l'état de militaire de personnels des forces armées maliennes.

La requête demande l'annulation des sanctions prises et la réintégration des officiers et sous-officier radiés, et leur rétablissement dans l'ensemble de leurs droits, grades et avantages pour diverses raisons dont :

- La violation des droits de la défense ;
- Le non-respect des règles et procédure de convocation et de notification de décision aux requérants ;
- L'absence de matérialité de faute disciplinaire ;
- Un détournement de pouvoir etc...

Les conseils ont par ailleurs demandé, conformément à la Constitution, aux lois de la République et aux textes communautaires, un libre accès aux personnes en détention.

RAPPEL À DIEU DE L'IMAM CHEIKH ABDRAMANE BEN ESSAYOUTI SERVITEUR DE DIEU, APÔTRE DE LA PAIX, PROTECTEUR DE MANUSCRITS ET PÉDAGOGUE PAR LES MOTS ET PAR L'EXEMPLARITÉ.

Une profonde tristesse et une grande émotion : tels sont les sentiments qui m'ont assailli à l'annonce du rappel à Dieu de l'imam de la Grande Mosquée de Djingareyber de Tombouctou, Cheikh Abdramane Ben Essayouti.

Sa disparition est une perte immense, non seulement pour la ville de Tombouctou et sa région, mais pour l'ensemble de la Oumma.

Héritier d'une lignée de savants et de gardiens du savoir, Cheikh Abdramane Ben Essayouti a consacré sa vie à la religion, au savoir et à la paix.

Imam respecté, pédagogue discret et humble, il a guidé des générations de fidèles par le rappel de la parole d'ALLAH qu'il professait, son comportement exemplaire et son amour profond pour Tombouctou, la cité des 333 saints.

Au cours de nos rencontres, il n'a jamais cessé de me rappeler les liens séculaires solides entre nos familles et son amitié avec mon frère Cheick Beydi.

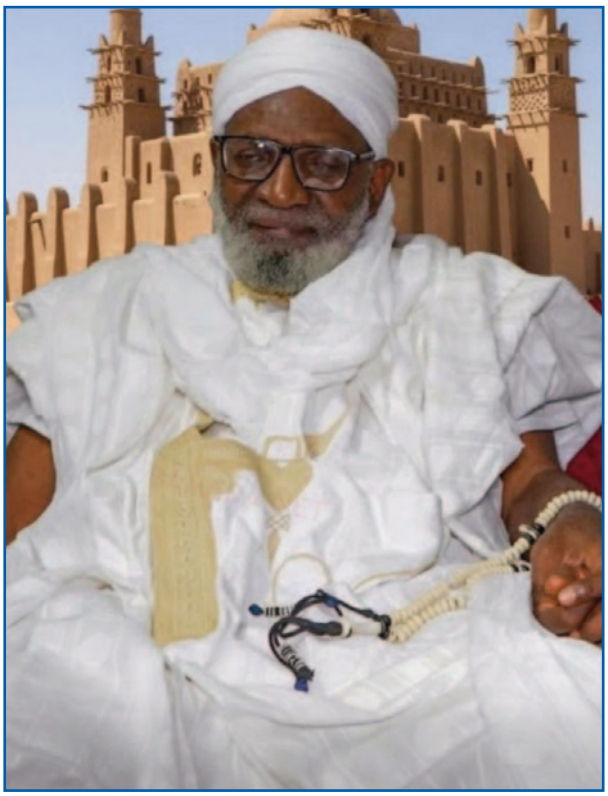
Dans un contexte marqué par les défis sécuritaires, il a constamment appelé au retour de la paix, au vivre-ensemble, à la cohésion sociale et à la confiance en Dieu. Par ses prêches, ses conseils et sa présence rassurante, il a été un Guide pour une population souvent éprouvée, rappelant que l'espoir demeure et que la foi reste un refuge solide.

Le Mali et les ressortissants de Tombouctou perdent un imam, un enseignant, un homme de dialogue et de dignité. Mais nous gardons tous de lui le souvenir d'un serviteur sincère de Dieu, d'un homme de science attaché aux manuscrits, aux bibliothèques, à la transmission et à la préservation du patrimoine spirituel et intellectuel de Tombouctou.

En ce moment douloureux, nous présentons nos condoléances les plus attristées à sa famille éplorée, à la communauté musulmane de Tombouctou et à l'ensemble des fidèles de la Grande Mosquée de Djingareyber.

Puisse Allah, Le Très-Miséricordieux, lui accorder Son Pardon, l'entourer de Sa Miséricorde et l'accueillir dans Son Firdaws.

Inna lillahi wa inna ilayhi raji'un.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU COLLECTIF DES AVOCATS DE L'ANCIEN PREMIER MINISTRE MOUSSA MARA

[Mes Mountaga C. TALL - Yayé MOUNKAILA - Mariam DIAWARA - Mamadou I. KONATÉ - Mamadou CAMARA et Lala GAKOU]

https://x.com/mountagatall/status/1982834163423088737

Ce 27 octobre 2025, le Tribunal du Pôle National de Lutte contre la Cybercriminalité (PNLC) a rejeté la demande de relaxe pure et simple de Moussa Mara et prononcé à son encontre une condamnation à deux (2) ans d'emprisonnement, dont un (1) an avec sursis, assortie d'une amende de 500.000 F CFA et d'un franc symbolique de dommages et intérêts au profit de l'État, partie civile.

Cette décision, particulièrement lourde, interpelle autant la

conscience que le droit.
Car, au-delà du verdict, demeure la question fondamentale de l'intention, de la faute, de la culpabilité et du sens même de la justice, qui repose sur la mesure et l'équité.
Face à cette situation, nos convictions, elles, restent intactes.
Nous continuerons d'affirmer — preuves et droit à l'appui — que nul élément matériel ni intentionnel ne justifie une telle condamnation.
Le combat judiciaire ne s'achève pas aujourd'hui : il se poursuit, avec la même détermination, sur le terrain du droit et de la vérité.
Conformément aux règles de procédure, la Défense a interjeté appel ce jour du jugement rendu par le Pôle national de lutte contre la cybercriminalité.
Cet appel, ouvre une nouvelle phase de la procédure, que nous aborderons avec plus de détermination et d'engagement.
En attendant la décision de la Cour d'appel M. Moussa MARA demeurera en détention.
Une nouvelle demande de mise en liberté sera déposée auprès de la juridiction d'appel, afin que soit réexaminée, dans un esprit de justice et d'équité, la nécessité de sa détention.
L'opinion publique nationale et internationale sera pleinement informée des fondements de l'appel, des arguments juridiques invoqués, et des valeurs essentielles que cette affaire met en lumière : la liberté d'expression, le respect du droit et l'indépendance de la justice.
Enfin, les avocats de Moussa Mara réaffirment leur ferme détermination à mener à son terme la bataille judiciaire en cours pour faire triompher les principes et les valeurs démocratiques énoncées dans la Constitution de la République du Mali.
Fait à Bamako, le 27 octobre 2025
Pour Le Collectif des Avocats
Me Mountaga C. TALL

****MOUSSA MARA CONDAMNÉ PAR LE PNLC** .**
Ce 27 Octobre 2025, le Tribunal du Pôle National de Lutte contre la Cybercriminalité a condamné l'ancien Premier ministre Moussa Mara à deux (2) ans de prison dont 1 an avec sursis, 500.000 d'amende et 1 Franc symbolique à payer à l'Etat, partie civile.
https://x.com/mountagatall/status/1982766006247317612
Pour un tweet.
Mara est resté serein.
La Défense interjettera APPEL aujourd'hui même.
Moussa Mara Yelema ne peut donc pas sortir.
Comme ces millions de maliennes et de maliens enfermés chez eux sans carburant.
A chacun sa peine !
Me Mountaga C. TALL

HOMMAGE À UN PATRIOTE :
SOUMANA SAKO, HOMME DE RIGUEUR, DE DEVOIR, DE PRINCIPE ET D'INTÉGRITÉ NOUS QUITTE LE JOUR DU 35ème ANNIVERSAIRE DU CNID-ASSOCIATION

https://x.com/mountagatall/status/1979382441698582569...
Par l'un de ces hasards dont seul ALLAH SWT détient le secret, les funérailles du Premier ministre Soumana Sako se déroulent un 18 octobre, jour du 35ème anniversaire de la création du CNID-Association.
Hasard ? Toujours est-il que le CNID-Association et moi-même entretenions d'excellentes relations avec le Premier ministre Soumana Sako. Je l'appelais Premier et il me répondait Président. Derrière ces familiarités, se cachait un grand respect mutuel forgé au fil des épreuves et d'un engagement commun pour la réussite de la Transition de 1991-1992.
Il ne pouvait en être autrement car Soumana Sako était avant tout un homme de principes, à cheval sur les principes, ne les enfreignant jamais et ignorant toute compromission.
Adepte de la transparence dans la gestion des finances publiques, il avait une volonté farouche de moraliser la vie publique.
Ainsi a-il décidé d'élever le Contrôle Général d'État au rang de ministère. Il a fait appel au CNID et le premier, et d'ailleurs le seul, à occuper ce poste a été Konimba Sidibé.
Les missions de la Transition étaient vastes, claires et les délais courts : organiser une Conférence nationale, adopter une Constitution et tenir des élections générales (communales, législatives et présidentielles) en 14 mois.
"Premier" avait les yeux fixés sur le programme et les délais de la Transition, sans malice et sans jamais songer à retarder quoi que ce soit pour prolonger les échéances et rester au pouvoir. Un exemple à méditer.
Une grande complicité, qui, d'ailleurs ne s'est jamais démentie, s'est établie entre celui qui était dans l'action quotidienne et celui qui avait pris du recul pour contribuer autant que possible à la réussite de la Transition en dehors des institutions.
Ensemble, nous avons déjoué des pièges, contrecarré des complots et posé des actes.
Tenant fermement les rênes du gouvernement de Transition, Soumana Sako a rempli son contrat.
Zorro n'est jamais devenu Zéro.
Aujourd'hui, le Mali pleure un de ses fils intègres, un serviteur de la République, un homme d'État d'une rigueur exemplaire.
Les pionniers de la Démocratie, qu'il quitte en des moments très difficiles pour notre pays, prient pour son repos éternel.
Repose en paix, Premier ! Tu as servi le Mali comme tu savais le faire : avec honneur et intégrité.
À la famille de Soumana Sacko, à ses proches et au Peuple malien, je présente mes condoléances les plus sincères.
La lutte continue.
La vie est faite de contrastes : longue vie aux idéaux du CNID-Association.
Mountaga C. TALL



Amidou Diabaté : un homme intègre, courageux, patriote, compétent et désintéressé

Les témoignages recueillis depuis le décès de Maître Amidou Diabaté soulignent de façon unanime ces qualités essentielles.

Que puis-je dire de plus ?

Mais qui comprendrait que je ne dise rien même si, selon Sénèque, « les grandes douleurs sont muettes ».

Je m'attacherai donc à évoquer la profonde confiance qui a marqué nos relations malgré les épreuves.

Revenons au début des années 1990.

Un jour, ma secrétaire, une professionnelle rigoureuse, outrepasse les consignes pour m'annoncer la visite d'un magistrat qui insistait pour me voir. Lorsqu'elle prononce le nom d'Amidou Diabaté, je me précipite pour le retrouver dans une salle d'attente bondée.

Notre entretien s'est prolongé plus d'une heure. Après des précautions oratoires et des hésitations, il m'a finalement questionné sur la nécessité de s'organiser contre le régime dictatorial en place.

On se connaissait peu mais on se respectait beaucoup. Après les mêmes précautions de ma part, la confiance a fini par s'instaurer pour ne plus jamais s'estomper.

C'est ainsi que je lui ai présenté un document, dont je conserve encore le manuscrit jauni, qui deviendra plus tard, après correction et validation, le « Manifeste » du CNID-Association, texte fondateur de l'Association avec « l'Appel au Peuple malien ».

Cette confiance instinctivement instaurée, a survécu aux épreuves et aux aléas de la vie.

En février 1991, contraint à la clandestinité, je me déplaçais chaque nuit pour discuter de la stratégie à mener avec deux camarades, dont Amidou, témoignant ainsi d'une confiance absolue en raison des risques considérables encourus.

Lorsque la répression s'est intensifiée en mars 1991, Amidou Diabaté a dû également rentrer en clandestinité. Dans la nuit du 26 mars 1991, c'est de chez mon jeune frère Cheick Oumar TALL dit KARA, qui, avec d'autres le protégeaient, qu'il s'est rendu, accompagné de celui-ci, à la Bourse du Travail, après l'annonce de l'arrestation du Général Moussa Traoré.

Après le 26 mars, je décide de ne pas siéger au CTSP (Comité de Transition pour le Salut du Peuple) lors de la mise en place de cet organe suprême de la Transition. Nous avons proposé à Amidou de siéger à ma place. Malgré ses efforts pour me convaincre de revenir sur ma décision, j'ai tenu bon. Or mon acceptation l'aurait empêché d'y siéger. Il a finalement accepté, non par ambition personnelle, mais par sens du devoir.

Ce même schéma s'est répété lors de l'entrée du CNID-FYT au gouvernement en 1994.

Pour les 3 portefeuilles obtenus par le parti (Energie – Construction Urbanisme Logement et Justice), j'ai proposé le 1erVice-président Yoro Diakité, le Secrétaire Général Abdoulaye Diop et le Secrétaire politique Amidou Diabaté. Amidou, avec beaucoup d'autres insista encore pour que je rentre moi-même au gouvernement d'autant que nous avions obtenu que le chef de file de nos ministres soit ministre d'Etat et numéro 2 du Gouvernement. Or, mon acceptation l'aurait privé du portefeuille de la Justice que le parti lui destinait.

Même l'épisode du PARENA n'a pas altéré ces liens personnels basés sur la confiance et l'estime mutuelle.

Lors de ma récente visite à Amidou à l'hôpital du Point G pendant sa maladie, nos larmes ont exprimé ce que les mots ne pouvaient pas dire. Nous nous sommes tenus longuement la main, sans savoir que c'étaient nos adieux.

À sa famille éplorée, au PARENA et particulièrement à PPR, j'adresse mes condoléances les plus sincères et attristées.

Repose en paix, vieux frère mais aussi confrère, ami, complice et compagnon.

Tu as tant apporté !

Puisse ALLAH SWT t'accueillir parmi Ses Élus.

Amine !



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°6 RELATIF AUX « NOMBREUX RENDEZ-VOUS JUDICIAIRES » DE LA SEMAINE et À L'ÉVOLUTION DES PROCÉDURES JUDICIAIRES POUR L'ANNULATION DE LA DISSOLUTION DES PARTIS POLITIQUES AU MALI, LES POURSUITES PÉNALES CONTRE DEUX [2] MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION [CNT]

I- LE DOSSIER MOUSSA MARA

La semaine a débuté le lundi 29 septembre avec le procès de l'ancien Premier ministre Moussa MARA au Pôle National de Lutte contre la

Cybercriminalité (PNLC), où un important dispositif de sécurité a été déployé.
Les débats ont été tendus mais courtois entre le ministère public et les avocats de Moussa MARA assistés de Maîtres Lala Gakou, Mamadou Camara, Mariam Diawara, le Bâtonnier Yayé Mounkaïla du Niger et Mountaga C. Tall.
Malgré le peu de consistance du dossier qui se résume en tout et pour tout à un tweet, la prohibition au Mali de la détention préventive en matière de délit de presse, les solides garanties de représentation en justice dont dispose Moussa Mara, sa demande de mise en liberté a été refusée et le dossier mis en délibéré pour le jugement être rendu le 27 octobre prochain.
Le ministère public a requis une peine de 24 mois de prison ferme pour Moussa MARA, tandis que la défense a plaidé sa relaxe pure et simple.
L'ancien Premier ministre passera ainsi près de trois mois en détention préventive, bien que ses avocats aient prouvé qu'il n'y avait aucune raison de l'incarcérer.
II- LES DOSSIERS SUR LA DISSOLUTION DES PARTIS POLITIQUES
Les récents développements de ces affaires, défendues par les avocats Maîtres Mamadou Camara, Mamadou I Konaté, Alassane Diallo et Mountaga C. Tall, sont les suivants :
La salve de procédures engagées dans le dossier de dissolution des partis politiques avait trois (3) objectifs :
1- Tester la solidité de nos institutions judiciaires et leur attachement à notre Constitution et à la protection des droits des citoyens.
2- Amener tous les ordres juridictionnels de notre pays à assumer leurs responsabilités et à rendre des comptes au peuple malien.
3- En fin de compte, imposer aux autorités le respect de la Constitution, des libertés et de l'État de droit dans l'intérêt de tous.
I – Fin des procédures devant les Tribunaux de Grande Instance de Bamako : objectif atteint.
L'objectif visé, largement atteint, était de soumettre à l'examen de la Cour constitutionnelle la loi abrogeant la Charte des partis politiques sur laquelle repose le décret de dissolution des partis politiques.
1- Cette démarche auprès de la haute juridiction n'était possible qu'avec l'appui d'un nombre significatif de membres du Conseil National de Transition (CNT), ce qui, dans la situation actuelle, est irréalisable. Une alternative était de soulever l'exception d'inconstitutionnalité devant un Tribunal qui, conformément à la loi et à la Constitution, transmettrait le dossier à la Cour constitutionnelle par le biais de la Cour Suprême.
2- La décision rendue par le Tribunal de Grande Instance de la Commune 1 de Bamako permet d'atteindre cet objectif.
3- Les décisions d'incompétence ou d'irrecevabilité prononcées par les TGI des Communes 3, 4, 5 et 6 n'y changent rien.
Mais malgré tout nous maintenons nos appels interjetés pour deux raisons essentielles :
1- Permettre à la Cour d'Appel de participer à ce débat crucial pour l'établissement d'institutions solides et l'avenir démocratique de notre pays.
2- Offrir aux citoyens maliens la possibilité de juger à leur tour ceux qui ont pour mission de les juger.
La transmission du dossier à la Cour constitutionnelle n'est ni susceptible d'appel, ni de remise en cause par la Cour suprême dont le rôle se limite à recevoir le jugement du TGI et à le transmettre à la Cour constitutionnelle.
II - Procédure devant la Section Administrative de la Cour Suprême
Le recours pour excès de pouvoir déposé devant la Section administrative de la Cour suprême suit son cours normal. Les parties (l'État et le pool d'avocats) ont déposé leurs mémoires et une date d'audience est désormais attendue.
III - Procédure devant le Pôle National de Lutte contre la Cybercriminalité contre deux membres du Conseil National de Transition (CNT)
Lors de l'audience du 02 octobre 2025, le Tribunal correctionnel du Pôle National de Lutte contre la Cybercriminalité a renvoyé l'affaire au 27 novembre après avoir fixé la consignation à payer par les plaignants à 5 500 000 FCFA. Cette somme, exceptionnellement élevée, sera réglée. L'audience s'est déroulée en présence de Moulaye Keita, tandis que Biton Mamari Coulbaly était absent. Sa présence ou son absence n'impactera pas la tenue du procès à la date prévue.
En conclusion
Le Collectif des avocats engagé pour le respect de la Constitution, la défense des libertés fondamentales et la préservation de l'État de droit au Mali informe que :
1- L'étape de première instance a été satisfaisante.
2- La Cour d'appel sera sollicitée rien que pour le principe.
3- La date d'audience du recours pour excès de pouvoir devant la Cour suprême est attendue.
4- La saisine de la Cour constitutionnelle est désormais inéluctable.
La Justice poursuit son cours.
La détermination des avocats demeure intacte et le Peuple malien disposera d'éléments concrets pour évaluer sa Justice.
"Ni an bi taa, an bi se "
Inch'Allah !
Pour le pool des Avocats
Me Mountaga C. TALL
Avocat Coordonnateur

Boub's SiDiBÉ



Obsèques nationales de Tiébilé Dramé : le témoignage de Me MOUNTAGA TALL
« En lui, le ministre n'a jamais étouffé le militant »
— c'est par ces mots que Me Mountaga TALL a résumé l'héritage de son compagnon de lutte, rencontré à Dakar dans les années 1970. Du combat estudiantin au souffle démocratique de mars 1991, des chemins parfois divergents aux retrouvailles fraternelles, le récit de Me TALL aux obsèques de Dramé est une leçon d'histoire, de fidélité et de démocratie.





MOUNTAGA TALL



Yougo s'en est allé !

Dors en paix Tiebilé !

L'un à l'Union nationale des Élèves et Etudiants du Mali (UNEEM) et l'autre dans l'Association des Étudiants et Scolaires Maliens à Dakar (AESMD)

nous avons mené ensemble les luttes estudiantines.

Nous avons poursuivi notre compagnonnage au sein du CNID-Association puis du CNID - Faso Yiriwa Ton pour l'instauration et la consolidation de la démocratie pluraliste au Mali.

Tiébilé Dramé a ainsi été l'un des premiers représentants du CNID - FYT dans les institutions de la République notamment dans le gouvernement de la Transition de 1991-1992 en qualité de ministre des Affaires étrangères.

Politiquement, nos chemins ont divergé mais jamais, nous n'avons perdu de vue le fait que ce qui nous a unit, c'est à dire une foi inébranlable au Mali et en la Démocratie était infiniment plus fort que les maladies infantiles du pluralisme. L'estime réciproque, le respect mutuel et la volonté de nous retrouver sont demeurés intacts.

Je présente mes condoléances sincèrement attristées à ses familles biologique et politique et à nos amis et camarades communs. Courage à vous Amidou, PPR, Moussa Makan, Bintou Maiga, Francis.....

Retrouve Drissa dans la paix céleste.

Tu as fait ta part Tiébilé Dramé.

Dors en paix Yougo !



PAIX ET RECONCILIATION AU MALI ?

La Nation, sachons-le, se construit par des additions et des multiplications jamais par des soustractions et des divisions.

La Paix ne procède pas d'une compilation de monologues et de discours. Elle exige des actes de dépassement de soi.

La Réconciliation se fait avec ceux qui manifestent des désaccords et non avec les amis et les soutiens. Elle suppose des concessions, le pardon et le rassemblement.

Ni la Paix, ni la Réconciliation ne s'accommode d'exclusions, de dissolutions ou d'interdictions.

C'est dire que nous devons encore nous surpasser et mettre le Mali au-dessus des contingences et des calculs qui, par nature sont fragiles et éphémères.

Notre engagement et notre dédicace de toujours est de Réconcilier et de Rassembler pour Construire.

Me MOUNTAGA TALL



Boub's SiDiBÉ



SÉGOU – Accueil mémorable pour un fils du terroir

À l'ombre du Conseil Régional de Ségou, les pas de Me MOUNTAGA TALL ont retrouvé la terre nourricière de ses ancêtres. Là où le fleuve murmure encore les secrets du Royaume Bambara de SEGOU et où chaque visage porte la mémoire des luttes et des

prières.
Le 19 juillet 2025, les notabilités coutumières et religieuses de Ségou se sont levées comme un seul homme pour accueillir l'un des leurs, célébré à travers l'ouvrage :
« Me Mountaga Tall : Le Phoenix – Itinéraire d'un homme en avance sur son temps »
Une biographie signée Mamadou MACALOU, qui traverse les âges et les combats d'un homme debout.
Griots, imams, chefs traditionnels, citoyens... tous étaient là pour saluer l'engagement d'une vie.
Un Phoenix... au service du Mali.



MOUNTAGA TALL



CÉLÉBRONS ENSEMBLE LE NOUVEL AN MUSULMAN 1447 AH.
RENDEZ-VOUS AU CICB CE SAMEDI 05 JUILLET
À 09H00. BONNE ET HEUREUSE ANNÉE DANS LA PAIX, LA SANTÉ ET LA PROSPÉRITÉ.
AMINE !



AUDIT DES COMPTES DES PARTIS POLITIQUES : QUAND LE GOUVERNEMENT « DEMANDE AUX MORTS D'ASSISTER À LEURS FUNÉRAILLES » ET À LA COUR DES COMPTES D'AUDITER SES PROPRES AUDITS.

A l'annonce de l'audit du financement des partis politiques, j'ai eu un soulagement indescriptible : enfin, j'allais pouvoir prouver aux maliennes et maliens que les comptes du CNID-Faso Yiriwa Ton étaient sincères, clairs et nets et que moi-même était blanc comme du lait de chamelle.
C'était donc un sentiment de libération qui m'avait inondé. Enfin, m'étais- je dis, je vais laver l'honneur du Congrès National d'Initiative Démocratique (CNID-Faso Yiriwa Ton) en prouvant que contrairement à une fausse rumeur inoculée dans l'esprit de nos compatriotes, l'Etat ne finançait pas notre parti, ni aucun autre parti d'ailleurs. Mais que c'est sur la base de textes légaux, que la Transition, pendant quatre (4) longues années, n'a pas abrogé, que le parti, LÉGALEMENT a perçu UNE SUBVENTION, dont l'utilisation de chaque CENTIME, année après année, a été justifiée auprès de la COUR DES COMPTES et validée par elle.
Je suis sûr que je n'étais pas seul dans ce cas.
Mais, ma joie a été de courte durée, avec la dissolution des partis politiques avant l'audit annoncé.
Et, la lettre que la Cour des comptes a envoyé aux partis, qui a circulé sur les réseaux sociaux, a fini de me convaincre qu'il ne s'agit de faire un audit pour connaitre la vérité sur les comptes des partis politiques mais simplement d'une opération en vue de les salir et de les discréditer.
Mais aussi et puérilement, de leur tendre un PIÈGE GROSSIER en les incitant à violer les interdits posés par la loi de leur dissolution.
Pourquoi ? Comment ?
1- C'est aux « présidents des anciens partis politiques » que la Section des comptes de la Cour suprême s'est adressée à travers une correspondance nominative qui n'a pu être déposée aux sièges des partis politiques qui sont tous fermés. Une invitation à les retirer a finalement été diffusée par l'ORTM.
Or, il n'existe pas aujourd'hui de « président » de parti au Mali, fût-il ancien ou autre. En effet, l'article 2 du décret n°2025-0339/PT-RM du 13 mai 2025 portant dissolution des partis politiques et des organisations à caractère politique en République du Mali fait clairement « interdiction de toute activité comme fondateur, président, directeur ou administrateur des organisations dissoutes ». La seule exception juridiquement possible avant l'abrogation ou l'annulation de ce texte est d'ester en justice ès qualité : ce droit, évidemment, ne peut jamais être méconnu.
Le Premier ministre demande donc à la Section des comptes de la Cour suprême de violer la loi. Elle aurait dû lui expliquer que sa demande était illégale. Pour ce qui nous concerne, c'est un piège dans lequel nous ne tomberons pas.
2- Les documents réclamés par la Section des comptes de la Cour suprême, même illégalement, ne peuvent être archivés qu'aux sièges des partis et recollés qu'en réunion des dirigeants du parti. Or le même texte interdit l'accès aux sièges des partis et les réunions des ex-dirigeants des ex-partis.
En effet le même article 2, 2ème tiret stipule « l'interdiction à toute

personne de favoriser la réunion des membres d'un parti politique dissout, notamment en consentant l'usage d'un local dont elle dispose ou la mise à disposition de tout autre moyen à but politique ».
La Section des comptes de la Cour suprême, pour obtenir satisfaction, doit demander la levée de ces interdictions et le rétablissement des partis politiques. A défaut, elle doit s'assumer devant le Premier ministre en lui indiquant clairement que la mission assignée est impossible à exécuter dans le respect de la loi.
3- Cependant, pour faciliter la tâche de la Cour des comptes, dont nous ne doutons pas à priori de la bonne foi, nous lui rappelons que tous nos états financiers ont été déposés en son siège, ont été dûment validés et qu'aucun centime n'a été versé au Congrès National d'Initiative Démocratique (CNID-Faso Yiriwa Ton) sans la validation de ses comptes antérieurs.
4- Nous espérons vivement que les contraintes indiquées seront levées pour nous permettre laver notre honneur et de sortir de la tragi-comédie qui, comme l'a dit un jeune collègue dont je salue la résilience et la vivacité d'esprit, consiste à « demander à un mort de participer à ses funérailles ».
5- En attendant, il ne saurait être question de retirer la lettre, ni à fortiori d'y répondre. Par respect de la Loi. Même si nous la désapprouvons. Même si nous l'avons attaqué. Il en va ainsi de la République, de la Démocratie, des Républicains et des démocrates.
Me Mountaga TALL
Ancien président de l'ancien CNID-FYT

Affirmer que la situation sociopolitique au Mali est très difficile serait à la fois une lapalissade et un euphémisme tant les menaces, les agressions, les difficultés, les défis sont nombreux.
Malheureusement, les remèdes préconisés ou appliqués s'avèrent pires que le mal.
Notre patrie est à la croisée des chemins.
La Transition a le choix entre une voie sans issue et la voie de la concorde nationale, du salut pour tout un peuple.
La voie sans issue, l'impasse, c'est la poursuite de la politique en cours faite d'intimidation, d'exclusion et de gestion plus médiatique que stratégique et efficiente de l'Etat qui conduira inéluctablement à de nouvelles manifestations démocratiques dont les conséquences ne sont connues de personne. Les 3 mai et 9 mai l'ont démontré.
La voie du salut est un changement total de paradigme qui pourrait s'adosser aux douze (12) mesures suivantes qui ne sont évidemment pas exhaustives :
1- Renoncer purement et simplement au « mandat de 5 ans renouvelable à partir de 2025 à l'instar (des) pairs de la Confédération AES » et fixer concomitamment, de façon consensuelle et irrévocable une date de fin de la Transition assorti d'un chronogramme électoral, dans le respect de la Charte de la Transition, de la Constitution et des engagements pris devant le Peuple malien ;
2- Libérer tous les prisonniers d'opinion, clôturer leurs dossiers judiciaires et mettre un terme définitif aux enlèvements et arrestations extra-judiciaires ;
3- Œuvrer à réconcilier les Forces de Défense et de Sécurité avec elles-mêmes en réglant les cas des porteurs d'uniforme détenus pour des raisons autres qu'économiques ou de désertion ;
4- Eviter toute forme d'amalgame entre les autorités étatiques qui exercent des fonctions politiques passagères et les Forces armées nationales (FAMa et Forces de défense et de sécurité), patrimoine national commun, pérenne, en lesquelles se reconnaissent chaque malienne et chaque malien ;
5- Prendre des mesures concrètes et visibles contre la vie chère, les coupures de courant, le chômage notamment des jeunes et pour la réduction du train de vie de l'Etat, une justice égale pour tous, la redevabilité à tous les niveaux et une lutte implacable contre la corruption ;
6- Engager des négociations avec certains groupes armés dans le strict respect des principes démocratiques et républicains ;
7- Restaurer les partis politiques et œuvrer de façon consensuelle à leur rationalisation et à leur moralisation ;
8- Restaurer les organisations de la société civile dissoutes après les corrections des lacunes constatées ou des fautes qui leur sont objectivement reprochées ;
9- Lever toutes les mesures attentatoires au libre exercice des libertés individuelles et collectives reconnus et protégés par la Constitution qui doit s'imposer à tous et en toute circonstance et rétablir l'aide publique à la presse.
10- Favoriser le retour des exilés qui ne font pas l'objet de poursuites judiciaires et donner des garanties d'une justice impartiale à ceux qui sont poursuivis ;
11- Clôturer le dossier des victimes de la répression par une juste indemnisation et une prise en charge effective par l'Etat ;
12- Normaliser nos relations avec nos voisins et tous les autres pays et organisations internationales dans le respect des trois principes édictés pour guider nos relations de coopération.
Ces mesures ne constituent ni un aveu de faiblesse, ni des signes de faiblesse.
Au contraire, elles attestent d'un amour profond pour la patrie de dirigeants qui sauront se surpasser pour le bien commun.
Puisse ALLAH SOUBHANA WATALA les inspirer et guider leurs pas dans ce sens pour le Mali. Notre Mali !
Bamako, le 13 juin 2025
Me Mountaga TALL
Ancien ministre
Ancien Député à l'Assemblée nationale du Mali
Ancien Député au Parlement de la CEDEAO
Ancien Député au Parlement Panafricain
Ancien président du CNID-Association
Ancien président du CNID- Faso Yiriwa Ton
Ancien président d'honneur de l'ADIDE
Parrain de la 1èrepromotion des Sciences juridiques de l'Université du Mali

Commandeur de l'Ordre des Palmes Académiques du CAMES
Citoyen d'honneur de San Antonio (Texas – Etats Unis d'Amérique)
Citoyen et militant.

HIER,
AUJOURD'HUI 5 JUIN 2025
ET DEMAIN ?
IL EST LONG, LE CHEMIN !
ALLAH SEUL EST SAVANT !
IMAGE 1 et 2 : 10 DECEMBRE 1990 et 1991
IMAGE 3 : 5 JUIN 2020
IMAGE 4 : 9 MAI 2025

TÉMOIGNAGE ET HOMMAGE À FEU CONTROLEUR GÉNÉRAL DE POLICE ANATOLE SANGARÉ

La nation a rendu ce 2 juin 2025 un ultime hommage à feu Inspecteur Général Anatole Sangaré.
Le 29 mars 1991 le Comité de Réconciliation Nationale (CRN) dirigé par le lieutenant -colonel Amadou Toumani Touré et la Coordination des Associations et Organisations Démocratiques (Mouvement Démocratique) se retrouvent enfin pour décider de la gestion de la Transition qui s'ouvrait.
À la question de savoir que faire, je mets sur la table un document que j'avais élaboré pendant ma courte absence de Bamako.
Les Commandants ANATOLE SANGARÉ, SOULEYMANE YACOUBA SIDIBÉ dit Bebel, AMIDOU DIABATÉ, à l'époque magistrat et moi-même sommes désignés pour élaborer, à partir de de document, le socle institutionnel et légal de la Transition.
Nous travaillions tard la nuit et avec le couvre-feu, ces deux officiers, suivis de véhicules militaires me déposaient chez moi à Faladié.
Nos travaux ont abouti à l'Acte Fondamental du 31 mars 1991 qui a servi de Charte de la Transition.
Son respect a permis une transition courte et réussie qui a atteint tous les objectifs assignés.
ANATOLE et BEBEL, rappelés à Dieu ont joué un rôle central dans son élaboration et pour la suite de la Transition.
Tout comme AMIDOU DIABATÉ , fin juriste et militant de toujours.
Repose en paix mon frère Anatole !
Mes condoléances attristées à la famille et aux proches.





EXISTER SANS PARTI POLITIQUE, C'EST POSSIBLE !

Jeudi 29 mai : j'ai eu l'honneur de remettre à Madame Sangaré Coumba Touré, professeure à la retraite, l'attestation de reconnaissance des diplômés de la 6ème promotion du système LMD de la faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Education de l'université Yambo Oueleguem, qui porte désormais son nom.
C'était en présence d'éminentes personnalités et d'universitaires parmi lesquels d'anciens ou actuels recteurs et doyens dont certains sont ses anciens étudiants.
Les éloquents témoignages entendus ont attesté que l'hommage était plus que mérité.
Samedi 31 mai : J'ai eu encore l'honneur de remettre l'attestation d'un des trois candidats retenus par la section du Mali de la Fondation Mohammed VI des Ouléma Africains, pour défendre les couleurs de notre pays au concours panafricain de Mémorisation, de Récitation et de Psalmodie du Saint CORAN auquel participent 48 pays.
Bonne chance à eux !



LE DÉCRET DE DISSOLUTION DES PARTIS POLITIQUE ATTAQUÉ. DES MEMBRES DU CNT POURSUIVIS

La bataille judiciaire pour le respect de la Constitution, de la Charte de la Transition, des Lois et Règlements est engagée.
Pour aussi la préservation de l'Ordre Démocratique et Républicain.
Et contre la violence dans l'espace publique.
L'Etat de droit est celui qui se soumet à sa propre légalité.
Quand on franchit les bornes de la légalité , il n'y a plus de limite pour rien.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Double saisine des juridictions judiciaires de Bamako et de la Section administrative de la Cour suprême du Mali : pour la défense du pluralisme politique et de la Constitution.

Ce jour, d'anciens responsables de partis politiques anciennement légalement reconnus au Mali mais aujourd'hui illégalement dissous, agissant en qualité de citoyens engagés, ont introduit des recours en justice devant les six tribunaux de grande instance du district de Bamako (TGI I à VI), ainsi qu'un recours parallèle devant la Section administrative de la Cour suprême du Mali.

Ces requêtes visent :

- d'une part à contester les effets concrets de la dissolution des partis politiques, en invoquant une atteinte grave à la liberté d'association, de réunion, et au droit de participer à la vie publique, devant les juridictions judiciaires ;

- d'autre part à contester directement la légalité du décret présidentiel portant dissolution et celui relatif à la promulgation de la loi n°2025-005 du 13 mai 2025, devant le juge administratif suprême.

- enfin à poursuivre deux membres du Conseil National de Transition (CNT) à savoir Biton Mamari Coulibaly et Moulaye Keita devant Monsieur le Procureur de la République près le Pôle National de Lutte contre la Cybercriminalité pour injures publiques, diffamation et menaces de mort au moyen de messages vocaux diffusés sur un système d'information à leur encontre. Il est à préciser qu'aux termes de l'article 103 de la Constitution du 22 juillet 2023, ils ne bénéficient d'aucune immunité parlementaire.

Dans les requêtes civiles et administratives, les avocats ont formellement soulevé une exception d'inconstitutionnalité en application de l'article 153 de la Constitution du 22 juillet 2023, en invoquant notamment la violation des articles 17, 30, 37, 39, 115 et 185.

Cette démarche inédite de saisine coordonnée vise à déclencher la compétence de la Cour constitutionnelle, seule habilitée à apprécier la conformité des lois et décrets à la Constitution du Mali.

En agissant ainsi, les requérants et leurs conseils entendent rappeler que nul ne peut gouverner en dehors ou contre la Constitution, même en période de transition. Le multipartisme, la liberté politique, l'État de droit et les garanties fondamentales ne sont pas négociables.

Un comité juridique de suivi a été mis en place pour informer l'opinion publique de l'évolution des procédures engagées.

L'Avocat coordinateur

Me Mountaga TALL

Contact presse :
Me Mamadou Camara :
Téléphone : +223 72140153
E-mail : cabinetmatalex@yahoo.com / maitrecamara@yahoo.fr

DORS EN PAIX MAMADOU OULALÉ,

Il fut le Directeur du Cabinet du président du CNID-Faso Yiriwa Ton au milieu des années 1990.
J'en garde le souvenir d'un homme discret, courtois et disponible.
Il a servi la République jusqu'au bout.
Je présente mes condoléances sincèrement attristées à sa famille.
Puisse ALLAH SWT l'accueillir parmi Ses Elus.
Amine !



3 MAI : JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Je salue la Presse ;
J'encourage la Presse ;
Je soutiens la Presse.
Je reste inquiet pour les disparitions de Birama TOURE, de Hamadoun NIAILIBOULY et de Moussa Bana DICKO.
J'ai une autre raison de m'inquiéter après avoir entendu le Président de la Maison de la Presse, Bandiougou Danté dire « Comme maintes fois exprimées, les autorités nationales sont fortement attendues sur la RELECTURE des textes régissant le cadre juridique des médias maliens ».
En effet, je sais maintenant que le mot RELECTURE peut signifier Dissolution, Abrogation, Suspension...
Avec la RELECTURE, les bornes peuvent être facilement franchies.
Et comme le dit Alphonse ALLAIS « Quand les bornes sont franchies il n'y a plus de limites ».
Belle journée à toutes et à tous !

COMMUNIQUÉ OFFICIEL | SUSPENSION DES ACTIVITÉS DES PARTIS POLITIQUES AU MALI

Bamako, le 7 mai 2025
Le Collectif des Partis politiques pour la Constitution a pris acte, avec gravité, du décret N°202-0318/PT-RM du 7 mai 2025, suspendant jusqu'à nouvel ordre les activités des partis politiques et des associations à caractère politique.
Dans un communiqué solennel, les Partis politiques rappellent que:
La Charte des partis politiques est toujours en vigueur en République du Mali ;
Aucune disposition légale n'autorise l'administration à suspendre l'ensemble des partis politiques ;
Une telle mesure constitue une atteinte grave aux libertés fondamentales garanties par la Constitution.
Le Collectif exprime ses vives préoccupations quant à la restriction de l'espace civique et politique dans un contexte national déjà fragile.
Il réaffirme son attachement à l'État de droit, au respect des libertés et à la préservation du cadre démocratique.
En conséquence, les partis signataires :
Rejettent formellement le décret de suspension ;
Annoncent le dépôt d'un recours judiciaire pour en demander l'annulation ;
Appellent à la responsabilité, au dialogue et à l'apaisement national, dans le respect de la légalité républicaine.

Abonnez vous à votre journal numérique
Malikilé
pour recevoir les dernières informations
Whatsapp : 70 44 22 23 / Email : ampikile@gmail.com
Site : www.malikile.com

LES PARTIS POLITIQUES POUR LA CONSTITUTION COMMUNIQUÉ RELATIF À LA SUSPENSION DES ACTIVITÉS DES PARTIS POLITIQUES ET ASSOCIATIONS À CARACTÈRE POLITIQUE

Les Partis politiques pour la Constitution ont pris connaissance, avec indignation mais sans surprise, du décret N°202-0318/PT-RM du 7 mai 2025 suspendant leurs activités, jusqu'à nouvel ordre.

Face à cette décision, largement critiquée par nos concitoyens, les Partis politiques déclarent ce qui suit :

- **Convaincus** qu'au-delà de leur statut de Partis politiques, leurs droits de citoyens et de justiciables maliens ne peuvent être suspendus ;
- **Rappelant** que la Charte des Partis politiques, qui régit la vie et définit les règles de formation, d'organisation, de fonctionnement et de financement des Partis politiques, est toujours en vigueur en République du Mali, même si le décret de suspension ne la mentionne pas explicitement ;
- **Notant** qu'aucune disposition de cette Charte ne donne à l'autorité administrative le pouvoir de suspendre un parti politique, une compétence exclusive des tribunaux judiciaires ;
- **Affirmant** que cette mesure de suspension porte gravement atteinte à certaines libertés fondamentales, notamment celles d'association, d'opinion et d'expression ;
- **Craignant** que cette mesure de suspension, plutôt que d'apaiser le climat social et préserver l'ordre public, ne constitue un facteur potentiel de troubles et de tension sociales ;
- **Constatant** qu'aucun grief, aucune faute, aucun fait précis n'est reproché aux partis politiques concernés, et que l'invocation vague de «l'ordre public» ne suffit pas à justifier une telle mesure.;
- **Rappelant** que toute suspension ou dissolution de Parti politique doit être individuelle, motivée, et fondée sur des actes clairement établis et spécifiquement énumérés par la loi ;
- **Rappelant** que l'exercice de nos droits politiques et civiques constitue l'essence d'un Etat démocratique respectueux des droits de l'Homme.;
- **Observant** que ce décret de suspension des activités des Partis politiques et associations à caractère politique, pris en Conseil de ministres et signé par le Président de la Transition, dépasse les compétences qui lui sont reconnues en droit ;
- **Affirmant** qu'il n'existe, à ce jour, aucune base légale au Mali permettant au Gouvernement de suspendre les activités des Partis politiques ;
- **Précisant** que même une éventuelle abrogation de la Charte des Partis politiques ne justifierait cette mesure de suspension, au regard des protections constitutionnelles dont bénéficient les partis politiques ;
- **Constatant avec inquiétude** que les autorités de la Transition ont pris l'habitude de s'affranchir des lois de la République, y compris de celles qu'elles ont elles-mêmes fait adopter.
- **Constatant** la gravité de la situation sociopolitique et la fragilité du pays.

En conséquence, nous, Partis politiques pour la Constitution :

- **REJETONS** catégoriquement la suspension de nos activités par un décret totalement illégal ;
- **DÉNONÇONS** la poursuite de la tendance systémique des autorités publiques de la transition de restreindre l'espace civique et politique ;
- **DÉCIDONS** d'entamer immédiatement une procédure judiciaire en urgence pour son annulation ;
- **DÉNONÇONS** les actes d'intimidations et les violences dont nous sommes victimes, parfois orchestrés ou tolérés par des autorités publiques de la transition et leurs partisans, infiltrés dans des institutions de la République ;
- **DÉNONÇONS** la banalisation des violations des lois de la République, qui est non seulement dangereuse pour les libertés, mais affaiblit durablement la crédibilité des institutions. L'État de droit n'est pas une faveur accordée à certains : il est un rempart pour tous, y compris pour celles et ceux qui exercent aujourd'hui le pouvoir d'Etat ;
- **REGRETTONS** que les autorités publiques de la transition actuelles ne prennent pas la pleine mesure de la situation fragile dans laquelle se trouve notre pays ;
- **EXIGEONS** des autorités publiques de la transition un sens élevé de l'intérêt général, de la retenue et de la responsabilité historique, car le Mali a besoin d'apaisement, de dialogue et de rassemblement ;
- **EXHORTONS** les autorités publiques de la transition, à lever sans délai, cette mesure liberticide et démocraticide, afin de permettre à toutes les composantes de la société malienne de participer pleinement à l'animation de la vie publique nationale, en vue de jeter les bases d'une véritable refondation de nos institutions, pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel ;
- **METTRONS EN OEUVRE,** avec calme et intelligence, **tous les moyens légaux à notre disposition** pour défendre l'Etat de droit, le respect de la Constitution et de la Charte de la Transition, la protection des droits économiques et sociaux des citoyens, la lutte contre la corruption, l'amélioration du pouvoir d'achat et la satisfaction des besoins de base de nos concitoyens notament la fourniture régulière d'électricité, la protection des outils de travail, l'ouverture et l'accès aux écoles, l'accès à la santé, la mobilité en toute quiétude sur toute l'étendue du territoire national, et combattre le népotisme, les enlèvements, les séquestrations.

Bamako, le 07 mai 2025

Le Collectif des Présidents

Affaire Chico à Dakar : Quand l'insulte à l'islam blesse toute une communauté



La communauté musulmane du Mali traverse un moment de profonde consternation et d'indignation. Des propos jugés insultants à l'égard de l'islam, attribués à l'artiste connu sous le nom de Chico, ont provoqué une onde de choc bien au-delà des frontières maliennes, jusqu'à Dakar, où l'affaire connaît aujourd'hui un tournant judiciaire majeur.

Face à la gravité des faits reprochés, le Haut Conseil Islamique du Mali (HCIM) a décidé de ne pas se taire. Estimant que la dignité de l'islam et le respect dû aux croyants ont été gravement bafoués, l'institution religieuse a porté plainte contre Chico. Pour défendre cette cause sensible, lourde de symboles et de responsabilités, le HCIM a confié le dossier à Maître Mountaga Tall, avocat chevronné et figure respectée du barreau, mandaté pour représenter l'institution dans cette affaire à Dakar.

Cette démarche judiciaire n'est ni un acte de vengeance, ni une tentative de museler la liberté d'expression. Elle traduit avant tout une détresse morale profonde, celle d'une communauté qui se sent offensée dans ce qu'elle a de plus sacré. L'islam, religion de paix, de tolérance et de respect, ne peut être réduit à des caricatures ou à des propos méprisants sans conséquences. Lorsque la foi est publiquement insultée, c'est la cohésion sociale elle-même qui est fragilisée.

Le HCIM, à travers cette plainte, cherche à rappeler une vérité essentielle : la liberté d'expression ne saurait se confondre avec la liberté d'insulter. Dans des sociétés déjà éprouvées par les crises, les incompréhensions et les fractures sociales, les paroles ont un poids. Elles peuvent apaiser, mais elles peuvent aussi blesser, attiser les tensions et semer le trouble.

La présence de Me Mountaga Tall dans ce dossier illustre la volonté du HCIM d'inscrire cette affaire dans le strict cadre du droit, loin de toute surenchère émotionnelle ou réaction incontrôlée. Il s'agit de laisser la justice dire le droit, dans le respect des institutions et des procédures en vigueur, tout en portant la voix d'une communauté meurtrie.

Aujourd'hui, c'est un cri d'alarme qui s'élève : celui d'hommes et de femmes croyants qui demandent simplement que leur foi soit respectée. Au-delà du cas Chico, cette affaire interpelle artistes, leaders d'opinion et citoyens sur leur responsabilité morale et sociale. Les mots peuvent devenir des armes ; ils doivent aussi pouvoir être des ponts.

Dans l'attente de la suite judiciaire, le climat reste lourd, chargé d'émotion et de tristesse. Mais une conviction demeure : le respect mutuel, le dialogue et le recours au droit restent les seules voies capables de préserver la paix sociale et la dignité de tous.

La rédaction

Diaspora malienne : 200 millions de FCFA pour renforcer la résilience nationale



Le mercredi 31 décembre 2025, une cérémonie officielle a eu lieu, présidée par le ministre des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, M. Mossa Ag Attaher. L'occasion était la remise d'un chèque de 200 millions de FCFA au Fonds de résilience de la diaspora malienne. Cette initiative, soutenue par le ministre de l'Économie et des Finances et portée par le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME), vise à soutenir le Mali dans la gestion de ses défis stratégiques et sociaux.

Dans son discours, le ministre Ag Attaher a souligné l'importance de cette contribution financière en réponse à l'appel des autorités de la Transition pour soutenir l'effort national. Il a mis en avant le rôle crucial de la diaspora malienne, non seulement en tant que pilier de la résilience nationale, mais également en tant que partenaire stratégique essentiel pour le développement socio-économique du pays.

Le Fonds de résilience de la diaspora a été créé dans le but de canaliser les ressources financières vers des projets à fort impact social, de valoriser les compétences des Maliens de l'étranger au profit des communautés vulnérables, et de soutenir l'innovation et les transferts de technologies vers le Mali.

Le ministre a exprimé sa reconnaissance envers M. Habib Sylla, président du HCME, pour son leadership et son rôle moteur dans la mobilisation de cette somme importante. Il a également assuré l'opinion nationale et les donateurs que l'utilisation des fonds sera gérée de manière transparente et rigoureuse, sous la supervision directe du ministère de l'Économie et des Finances.

Le ministre a réaffirmé l'engagement de son département à soutenir toutes les initiatives de la diaspora visant à renforcer la souveraineté et la stabilité du Mali, tout en œuvrant à la construction de solutions durables pour les générations futures. Cette démarche témoigne de l'importance de la contribution de la diaspora malienne à la résilience nationale et au développement du pays.

Fatou Sissoko

Chine–Mali : 65 ans de relations diplomatiques célébrés à Bamako



L'Ambassade de Chine au Mali a récemment organisé une réception pour marquer le 65ème anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la Chine et le Mali. Cet événement solennel s'est tenu le 30 décembre 2025 à l'hôtel Radisson de Bamako, en présence du secrétaire général du ministère des Affaires étrangères du Mali, ainsi que de représentants des différents départements gouvernementaux maliens, des entreprises chinoises opérant au Mali et des communautés chinoises résidant dans le pays.

Dans son discours lors de la réception, le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères du Mali a souligné l'importance des relations entre la Chine et le Mali, basées sur les principes de sincérité, d'amitié et de bénéfices mutuels. Il a souligné les résultats fructueux obtenus dans divers domaines de coopération entre les deux pays, mettant en avant la Chine comme l'un des partenaires les plus dignes de confiance du Mali.

Le Mali a réaffirmé son engagement envers le principe d'une seule Chine et sa volonté de collaborer étroitement avec la Chine pour promouvoir l'équité et la justice internationales. Le pays s'est également engagé à mettre en œuvre les importants consensus atteints lors du Sommet du FOCAC 2024 et de la rencontre des Chefs d'État des deux pays, afin de renforcer et développer continuellement la coopération bilatérale.

Cette célébration du 65ème anniversaire des relations diplomatiques entre la Chine et le Mali témoigne de l'importance de ces liens historiques et de la volonté des deux pays de continuer à travailler ensemble pour un avenir commun prospère.

Ibrahim Sanogo

Baisse des cas de dengue : Les autorités appellent à la prudence



Lors du dernier Conseil des ministres, le ministre de la Santé et du Développement social a présenté un bilan positif de la situation épidémiologique nationale concernant la dengue. En effet, il a été noté une baisse significative du nombre de cas confirmés par rapport à la semaine précédente, laissant entrevoir une possible accalmie dans la lutte contre cette maladie virale transmise par les moustiques.

Ces chiffres encourageants sont le fruit des efforts déployés par les autorités sanitaires et la population pour contrôler la propagation de la dengue. Cependant, le Président de la Transition, le Général d'Armée Assimi Goïta, a tenu à rappeler à tous l'importance de rester vigilants et de ne pas relâcher les mesures préventives mises en place.

En effet, malgré cette tendance favorable, le Chef de l'État a souligné que la lutte contre la dengue ne doit pas faiblir. Il a insisté sur la nécessité absolue de respecter strictement les mesures de prévention recommandées et les protocoles de lutte contre les maladies, afin de consolider les progrès réalisés et d'éviter toute résurgence de l'épidémie.

La dengue reste une menace sérieuse pour la santé publique, avec des symptômes parfois sévères pouvant mettre en danger la vie des personnes infectées. C'est pourquoi il est primordial que chacun contribue à cette lutte en adoptant des comportements responsables, tels que l'élimination des gîtes larvaires, le port de vêtements longs et l'utilisation de répulsifs anti-moustiques.

Si les dernières données épidémiologiques sont encourageantes, il est essentiel de rester mobilisés et de continuer à agir collectivement pour prévenir la propagation de la dengue. La vigilance et la coopération de tous sont les clés de la réussite dans cette lutte contre une maladie qui ne doit pas être sous-estimée.

Mohamed N'Diaye

www.malikile.com

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE

CANAM

REPUBLIQUE DU MALI

certifiée ISO9001 v.2015

RAMU

Régime d'Assurance Maladie Universelle





La SANTE accessible à CHAQUE Malien

Boucle Nord 225 kV : Un financement de 36 milliards FCFA ratifié



Une étape majeure vient d'être franchie dans le renforcement du réseau électrique national. Réuni en Conseil des ministres le mercredi dernier, le gouvernement de la Transition a adopté les projets de texte portant ratification des accords de financement conclus entre l'État du Mali et la Banque Islamique de Développement (BID), dans le cadre du projet structurant de la « Boucle Nord 225 kV ».

Présentés sur rapport du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, ces accords ont été signés le 10 septembre 2024 à Djeddah, en Arabie Saoudite. Ils portent sur un Accord-cadre ainsi qu'un Accord de mandat relatif à un financement de type vente à tempérament. À travers ce mécanisme, la BID met à la disposition de l'État malien une enveloppe globale de 36 milliards 68 millions 835 mille francs CFA.

Ce financement est destiné à la réalisation de la Boucle Nord 225 kV, une infrastructure de transport d'électricité à haute tension appelée à jouer un rôle central dans la stabilisation et la sécurisation de l'alimentation électrique de Bamako et de sa périphérie. Conçu comme un anneau ceinturant la capitale, ce projet vise à renforcer la résilience du réseau face aux surcharges, aux pertes techniques et aux interruptions fréquentes de service.

Selon les autorités, l'un des objectifs majeurs de ce projet est la modernisation des infrastructures de transport d'énergie. En renfor-

çant les capacités du réseau, la Boucle Nord permettra de réduire significativement les pannes et d'améliorer la qualité de la desserte électrique, aussi bien pour les ménages que pour les activités économiques de la zone métropolitaine de Bamako.

Le projet vise également à optimiser l'utilisation des différentes sources de production d'électricité. Il facilitera notamment l'acheminement de l'énergie produite par l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), ainsi que celle issue des interconnexions régionales. En intégrant ces sources d'énergie, jugées plus compétitives, dans le réseau de Bamako, le gouvernement entend améliorer l'équilibre du système électrique national et réduire les coûts de distribution.

Pour les autorités de la Transition, la Boucle Nord 225 kV constitue un pilier essentiel de la stratégie nationale de souveraineté énergétique. Elle s'inscrit dans une vision à long terme visant à garantir une alimentation électrique fiable, durable et accessible, condition indispensable au développement économique et social du pays.

La ratification des accords par le Conseil des ministres ouvre désormais la voie à la phase opérationnelle du projet. Elle marque un pas décisif dans la concrétisation de cet investissement structurant, à un moment où la stabilisation du réseau électrique demeure l'une des priorités majeures du gouvernement.

Dans un contexte de forte demande énergétique et de croissance urbaine soutenue, la mise en œuvre de la Boucle Nord 225 kV est attendue comme une réponse structurante aux défis persistants de l'électricité au Mali, avec l'ambition d'offrir aux populations un service plus fiable et plus performant.

Yacouba Ongoiba





Ecobank multiplie les distinctions internationales en 2025 : Une année historique marquant ses 40 ans



L'année 2025 restera comme une étape majeure dans l'histoire d'Ecobank. Premier groupe bancaire panafricain, Ecobank a enregistré une moisson exceptionnelle de distinctions internationales, consacrant à la fois la solidité de son modèle, la pertinence de sa stratégie et l'impact de sa plateforme bancaire panafricaine, au moment même où le Groupe célèbre son 40 anniversaire.

Au cours de cette année charnière, marquée par un héritage de quatre décennies et une dynamique de croissance affirmée, Ecobank a été honorée par plusieurs institutions et publications de référence du secteur financier mondial. Parmi celles-ci figurent Global Finance, Euromoney, African Banker, Global Banking & Markets Africa Awards et les All African Business Leaders Awards (AABLA), qui ont salué les performances du Groupe dans des domaines clés tels que le financement du



commerce, la banque des PME, la gestion de trésorerie, l'innovation digitale, les marchés de capitaux et la performance institutionnelle.

Global Finance a notamment désigné Ecobank « Meilleure banque en Afrique », « Meilleure banque de financement du commerce en Afrique » et « Meilleure banque de gestion de trésorerie en Afrique ». De son côté, Euromoney a décerné au Groupe les titres de « Meilleure banque pour les PME en Afrique », « Meilleure banque digitale en Afrique » et « Meilleure banque de gestion de trésorerie en Afrique 2025 ». La même publication a également distingué Isaac Kamuta en tant que « Transaction Banker of the Year 2025 » pour l'Afrique, reconnaissant l'expertise du Groupe en matière de banque transactionnelle.

Les African Banker Awards ont, quant à eux, sacré Ecobank « Banque de l'année AFAWA », tandis que les Global Banking & Markets Africa Awards 2025 ont récompensé une transaction obligataire structurée par le Groupe pour des institutions financières. Enfin, les All African Business Leaders Awards ont attribué à Ecobank le prestigieux titre d'« Entreprise de l'année ».

Ces distinctions reflètent la capacité d'Ecobank à connecter les marchés africains, à stimuler le commerce intra-africain et à proposer des solutions financières intégrées à grande échelle. Elles soulignent également le rôle moteur du Groupe dans le soutien aux PME et aux entreprises dirigées par des femmes, ainsi que ses investissements continus dans des plateformes digitales innovantes, élargissant l'accès au financement et améliorant l'efficacité des services pour les entreprises et les particuliers.

Au-delà des performances du Groupe, plusieurs filiales d'Ecobank ont également été distinguées pour leur excellence opérationnelle sur leurs marchés respectifs. Global Finance a notamment récompensé Ecobank comme meilleure banque pour les PME au Ghana, meilleure banque de financement du commerce au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Rwanda, et meilleure banque en Gambie et au Togo. Par ailleurs, le magazine The Banker a désigné Ecobank Cameroun, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Guinée et Togo « Banque de l'Année 2025 ».

Pour Jeremy Awori, Directeur général du Groupe Ecobank, ces reconnaissances ont une portée particulière. « Ces distinctions sont une reconnaissance forte de notre modèle panafricain et des progrès réalisés dans le cadre de notre stratégie Croissance, Transformation et Rendements. Les recevoir au cours de l'année de notre 40 anniversaire leur confère une signification particulière », a-t-il déclaré, réaffirmant l'engagement du Groupe à construire des infrastructures financières modernes, durables et créatrices de valeur pour l'Afrique.

Pris dans leur ensemble, ces prix confirment le rôle central d'Ecobank dans le développement du commerce intra-africain, la promotion de l'inclusion financière et l'accompagnement de la croissance économique du continent.

Moctar Sow

OCLEI

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE



Institution nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite

2019 à 2022 en chiffres

23 dossiers transmis à la justice

Pour un montant de **23, 918 MILLIARDS FCFA**

- 123 grandes activités de sensibilisation organisées
- 9 838 personnes directement touchées
- 1 967 déclarations de biens traitées
- 8 protocoles d'accord de coopération internationale signés
- 4 études faites sur la corruption et l'enrichissement illicite au Mali

Dénoncez gratuitement les faits de corruption et d'enrichissement illicite

NUMÉRO VERT : 80 00 22 22

BAMAKO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN

(+223) 20 29 12 29 / Boîte Postale : E3977

contact@oclei.ml www.oclei.ml

Dissolution des partis politiques : Me Mountaga Tall en première ligne de la riposte judiciaire



Au cœur de la controverse née de la dissolution des partis politiques au Mali, Maître Mountaga Tall s'est imposé comme l'une des figures majeures de la riposte juridique et démocratique engagée contre une décision aux implications politiques et institutionnelles profondes. À la tête d'un collectif impressionnant d'avocats maliens, il a initié et coordonné une série de procédures judiciaires visant à contester la légalité et la constitutionnalité de cette mesure sans précédent.

Dès l'annonce de la dissolution des partis, Me Mountaga Tall a clairement situé le débat sur le terrain du droit, tout en assumant la dimension éminemment politique de l'enjeu. Pour lui et le collectif qu'il conduit, il ne s'agissait pas d'une simple contestation corporatiste, mais d'une défense structurée du pluralisme politique, pilier fondamental de toute démocratie constitutionnelle.

Les recours introduits devant les juridictions compétentes reposent sur des arguments juridiques précis : atteinte aux libertés d'association et d'expression, violation des principes constitutionnels du multipartisme, rupture de l'égalité devant la loi et fragilisation de l'ordre démocratique. À travers ces actions, Me Tall a cherché à rappeler que la transition politique ne saurait s'affranchir durablement des normes juridiques fondamentales.

L'un des faits marquants de cette séquence judiciaire réside dans l'ampleur du collectif constitué autour de Me Mountaga Tall. Jamais, ces dernières années, une telle mobilisation du barreau n'avait été observée sur une question touchant aussi directement à l'architecture démocratique du pays.

En fédérant des dizaines d'avocats aux sensibilités diverses, Me Tall a donné à la démarche une légitimité institutionnelle et nationale, dépassant les clivages partisans. Cette pluralité de profils a renforcé le message central : la défense des partis politiques ne relève pas de la protection d'intérêts particuliers, mais de la préservation du jeu démocratique lui-même.

Dans un contexte marqué par la restriction de l'espace politique et civique, le recours à la justice apparaît comme l'un des derniers ca-



naux d'expression démocratique. Me Mountaga Tall a inscrit son action dans cette logique, privilégiant les voies légales, les procédures écrites et les audiences contradictoires, loin de toute surenchère verbale.

Cette posture conforte son image d'acteur politique par le droit, convaincu que même dans des périodes d'exception, la justice demeure le cadre légitime de régulation des conflits politiques. Son engagement illustre une conviction constante : la démocratie ne se défend pas seulement dans les urnes, mais aussi dans les prétoires.

Quelle que soit l'issue judiciaire de ces procédures, l'initiative portée par Me Mountaga Tall et son collectif marque un tournant symbolique. Elle rappelle que la dissolution des partis ne saurait être banalisée et qu'elle engage la responsabilité historique des institutions.

Par cette action, Me Mountaga Tall s'inscrit dans la lignée des grandes figures qui ont fait du droit un outil de résistance démocratique, contribuant à préserver, face aux crises, les principes fondamentaux de la République.

Yacouba Ongoiba



2025 : Me Mountaga Tall au cœur de la mobilisation politique pour la défense de la démocratie

L'année 2025 aura marqué un temps fort de l'engagement politique de Maître Mountaga Tall, devenu l'une des figures centrales des regroupements démocratiques mobilisés contre les décisions des autorités de la transition jugées attentatoires au pluralisme politique et aux libertés publiques.

Dans un contexte de resserrement de l'espace politique, Me Tall a multiplié les initiatives au sein de plateformes, coalitions et cadres de concertation politiques, avec un objectif clairement assumé : opposer une résistance politique organisée, pacifique et argumentée aux mesures perçues comme une remise en cause de la démocratie malienne.

Tout au long de 2025, Me Mountaga Tall a pris part à plusieurs regroupements politiques et citoyens constitués pour dénoncer les restrictions imposées aux partis, la marginalisation du débat public et la concentration du pouvoir décisionnel. Dans ces cadres, il a contribué à la structuration des revendications, à la coordination des actions et à l'élaboration de positions politiques communes.

Sa participation active aux réunions stratégiques, conférences de presse et déclarations collectives a renforcé la visibilité et la cohé-





rence du camp démocratique, souvent fragmenté face à la transition.

En 2025, Me Tall n'a cessé de rappeler que la transition ne saurait s'installer durablement en dehors de toute légitimité démocratique. Par ses interventions publiques, il a dénoncé ce qu'il considère comme des décisions unilatérales portant atteinte au multipartisme, à la liberté d'expression politique et au droit des citoyens à choisir leurs dirigeants.

Sans recourir à l'invective, il a privilégié une contestation politique de fond, axée sur les principes républicains, la nécessité d'un calendrier crédible de retour à l'ordre constitutionnel et la réhabilitation du dialogue politique inclusif.

Tout en contestant fermement certaines orientations de la transition, Me Mountaga Tall s'est positionné, en 2025, comme un partisan du dialogue politique, à condition que celui-ci ne soit ni formel ni excluant. Il a plaidé pour une concertation réelle entre autorités, partis politiques et forces sociales, estimant que l'exclusion nourrit la radicalisation et affaiblit la cohésion nationale.



Cette posture, mêlant fermeté politique et ouverture au dialogue, a contribué à faire de lui une figure de référence au sein des forces démocratiques.

Au fil de l'année 2025, Me Mountaga Tall s'est affirmé comme un point de convergence entre différentes sensibilités politiques opposées aux orientations de la transition. Sa crédibilité personnelle, son langage mesuré et sa constance ont facilité des rapprochements entre acteurs politiques aux trajectoires parfois divergentes.

À travers ses activités politiques tout au long de l'année, Me Mountaga Tall a contribué à maintenir vivante une alternative démocratique dans un environnement politique contraint. Sans occuper de fonction officielle, il s'est imposé comme l'un des principaux animateurs du débat politique démocratique en 2025.

Yacouba Ongoiba

Diplomatie, crises, gouvernance : Abdoulaye Maïga sur tous les fronts en 2025



L'année 2025 aura été l'une des plus denses pour la Primature malienne sous la conduite du Premier ministre, le Général Abdoulaye Maïga. Dans un contexte national et international exigeant, le chef du gouvernement s'est illustré par une présence constante sur tous les fronts, conjuguant diplomatie active, gestion rigoureuse des affaires intérieures et suivi étroit des dossiers stratégiques de l'État. Une année qui confirme l'image d'un Premier ministre « au four et au moulin ».

Sur le plan international, 2025 a été marquée par plusieurs déplacements majeurs du chef du gouvernement. Au Japon, Abdoulaye Maïga a conduit une délégation malienne dans le cadre du renforcement des relations bilatérales, avec un accent mis sur la coopération économique, technologique et institutionnelle. Cette visite s'inscrivait dans la dynamique de diversification des partenariats du Mali et de recherche d'opportunités de développement durable.

Au Turkménistan, le Premier ministre a représenté le Mali au Forum des Nations unies sur le financement du développement des pays en développement. À cette tribune internationale, il a porté la voix du Mali sur les enjeux cruciaux liés à l'accès aux financements, à la justice économique mondiale et à la mobilisation de ressources adaptées aux réalités des pays du Sud, dans un contexte mondial marqué par les crises et les inégalités structurelles.

En Afrique de l'Ouest, sa visite en Guinée Conakry s'est inscrite dans une logique de renforcement des relations bilatérales et de concertation entre pays confrontés à des transitions politiques et à des défis communs en matière de gouvernance et de stabilité. Aux États-Unis, le Premier ministre a conduit des échanges institutionnels et diplomatiques, défendant la position du Mali sur les questions de sécurité, de développement et de coopération internationale.

Dans l'espace sahélien, ses déplacements au Niger et au Burkina Faso ont revêtu une importance stratégique particulière, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération entre États membres de l'Alliance des États du Sahel (AES). Ces visites ont contribué à consolider la solidarité politique et la coordination face aux défis sécuritaires, économiques et humanitaires partagés.

Sur le plan intérieur, le bilan 2025 du Premier ministre Abdoulaye Maïga est marqué par une gestion méthodique et rigoureuse des affaires de l'État. À la tête de la Primature, il a instauré un suivi permanent de l'action gouvernementale, veillant à la mise en œuvre effective des décisions issues du Conseil des ministres et à la coordination efficace entre les départements ministériels.

Cette rigueur s'est également manifestée dans l'animation et le pilotage du Comité interministériel de gestion des crises et catastrophes, placé sous l'autorité directe du Premier ministre. Ce mécanisme stratégique ne s'est pas limité aux urgences climatiques, humanitaires ou sanitaires. Il a été également mobilisé pour la gestion de la crise du carburant, devenue un enjeu crucial de stabilité économique, sociale et sécuritaire.

Face aux tensions sur l'approvisionnement, aux risques de pénurie et aux perturbations potentielles des activités essentielles, le Comité interministériel a coordonné l'action des départements ministériels concernés afin d'assurer l'escorte et la sécurité des convois de carburant, la protection des stocks stratégiques, ainsi que la continuité de l'approvisionnement des services vitaux et des secteurs productifs. Le suivi rapproché de cette situation par la Primature illustre une gouvernance fondée sur l'anticipation, la coordination intersectorielle et la réactivité face aux crises.

Tout au long de l'année, réunions de coordination, instructions fermes, missions de terrain et suivi des dossiers prioritaires ont rythmé l'agenda du chef du gouvernement. Cette présence constante a renforcé le rôle central de la Primature comme pivot de l'action gouvernementale.

Au terme de l'année 2025, le bilan d'Abdoulaye Maïga à la tête de la Primature apparaît comme celui d'un Premier ministre engagé, discipliné et résolument tourné vers l'efficacité de l'action publique, dans un contexte national et international particulièrement exigeant.

Moctar Sow



Nekapro

Scannez ici pour accéder au site web

SERVICE DE CORRECTION

L'écriture parfaite commence ici !



Si avoir un bon texte bien structuré est important, l'utilisation d'un site web de service de correction peut vous apporter des avantages supplémentaires en termes de qualité, de praticité et d'efficacité dans la gestion de vos contenus écrits.

- Rédaction
- Amélioration de style
- Correction
- Traduction

CONTACT

+223 74-44-27-44

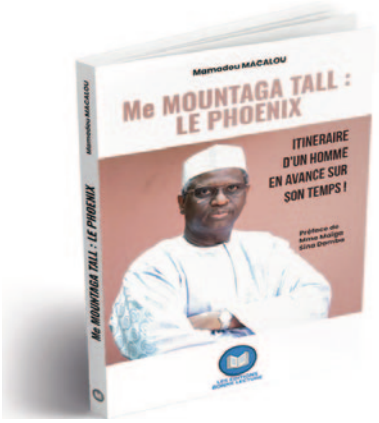
@nekapro

www.nekapro.com

Kalaban Coura Rue 202 Porte 149

Premier essai gratuit

2025, une année politique et culturelle : Parution de Me Mountaga Tall, le Phœnix – Itinéraire d'un homme en avance sur son temps





L'année 2025 ne se résume pas uniquement aux tensions politiques et aux débats institutionnels qui traversent le Mali. Elle s'impose également comme une année culturelle de réflexion et de mémoire, marquée par la parution de l'ouvrage Me Mountaga Tall, le Phœnix – Itinéraire d'un homme en avance sur son temps, signé par Mahamadou Macalou.

Dans un contexte où la parole politique est souvent contrainte et le débat public fragilisé, la publication de ce livre apparaît comme un acte culturel et intellectuel fort, venant prolonger, par l'écriture et l'analyse, les combats démocratiques menés sur le terrain politique.

À travers cet ouvrage, Mahamadou Macalou ne se contente pas de retracer un parcours individuel. Il inscrit Me Mountaga Tall dans une dynamique plus large, où l'action politique trouve un écho et une continuité dans la production intellectuelle et culturelle. Le livre devient ainsi un espace de débat, un lieu de mise en perspective des luttes démocratiques qui ont marqué, et continuent de marquer, l'année 2025.

Le symbole du Phœnix traduit cette articulation entre action et pensée : renaître dans l'espace public non seulement par la mobilisation politique, mais aussi par la transmission culturelle et la mémoire écrite.

La parution de ce livre en 2025 confère à l'année une dimension particulière. Alors que Me Mountaga Tall est engagé, sur le plan politique, dans des regroupements et initiatives contestant les décisions des autorités de la transition jugées contraires à la démocratie, l'ouvrage vient documenter, analyser et historiciser ces combats.

Il rappelle que la culture — livres, idées, débats intellectuels — demeure un levier essentiel de résistance démocratique, surtout lorsque les espaces institutionnels se rétrécissent.

En reliant le parcours de Me Mountaga Tall à l'actualité de 2025, Mahamadou Macalou fait de cette publication un marqueur de l'année. Le livre participe à faire de 2025 non seulement une année de confrontation politique, mais aussi une année de production de sens, de réflexion critique et de transmission aux générations futures.

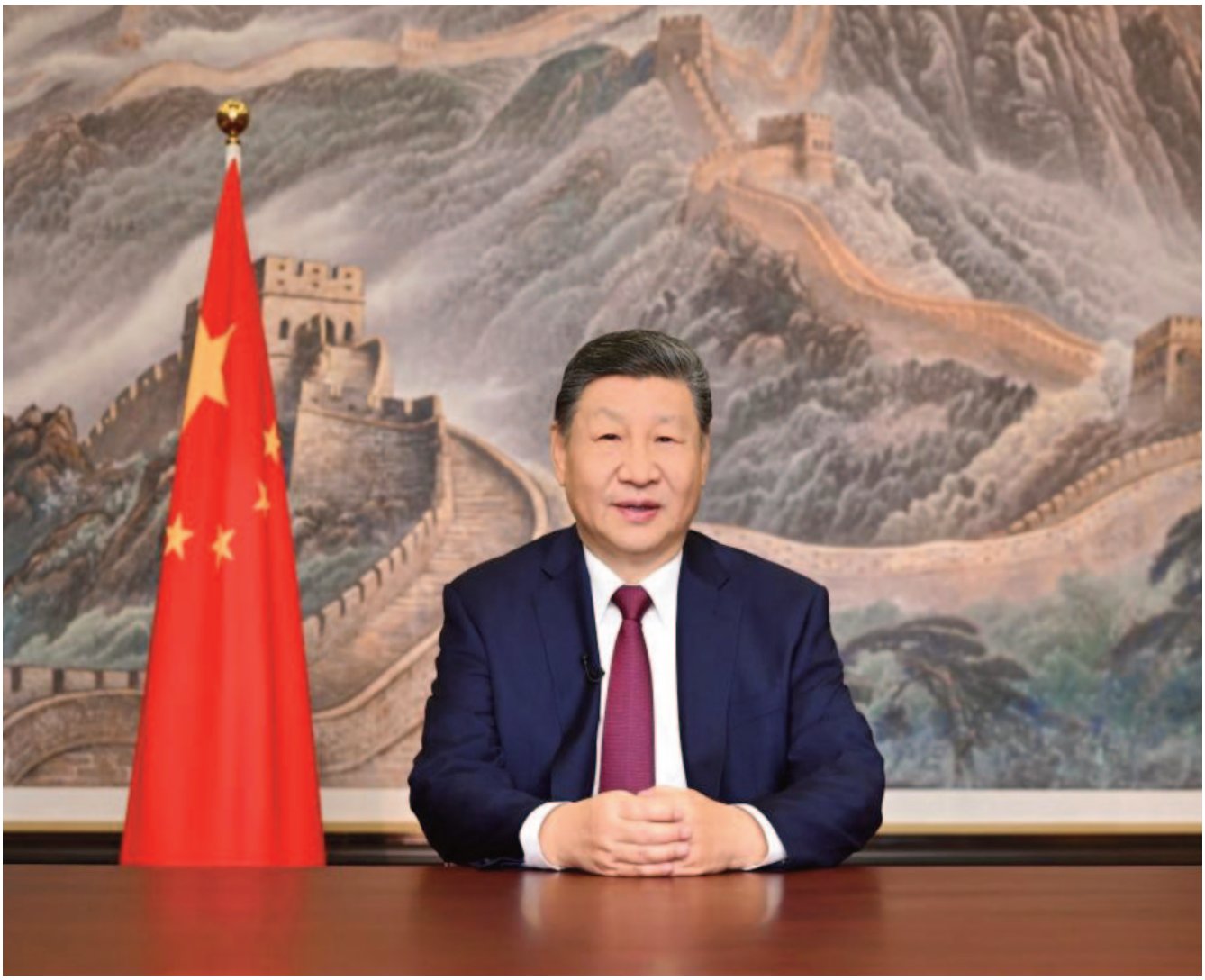
Avec Me Mountaga Tall, le Phœnix – Itinéraire d'un homme en avance sur son temps, 2025 s'affirme comme une année où la politique et la culture se répondent. À l'action militante et aux prises de position publiques répond l'écriture, qui fixe les idées, éclaire les choix et nourrit le débat démocratique.

Dans un Mali en quête de repères, cette parution rappelle que la démocratie se défend aussi par les livres, et que la culture demeure l'un des derniers espaces de liberté et de vérité

La redaction



Nouvel An 2026 : Xi Jinping salue une Chine en plein essor et trace les perspectives du 15è Plan quinquennal



A la veille du Nouvel An 2026, le Président de la République populaire de Chine, Xi Jinping, a adressé son message traditionnel à la nation et au monde, diffusé via China Media Group et les plateformes numériques. Depuis Beijing, le dirigeant chinois a dressé un bilan détaillé de l'année 2025 et des cinq dernières années, tout en esquissant les grandes orientations stratégiques de la Chine pour l'avenir.

L'année 2025 marque l'achèvement du 14 Plan quinquennal de développement économique et social. Selon le Président Xi Jinping, cette période a été jalonnée de défis complexes, mais également de progrès remarquables. L'économie chinoise a poursuivi sa dynamique de croissance, atteignant un niveau record estimé à 140 000 milliards de yuans RMB. La puissance globale du pays, qu'elle soit économique, scientifique, technologique ou militaire, s'est consolidée, tandis que l'amélioration de l'environnement et du bien-être de la population a renforcé le sentiment de satisfaction et de sécurité des citoyens.

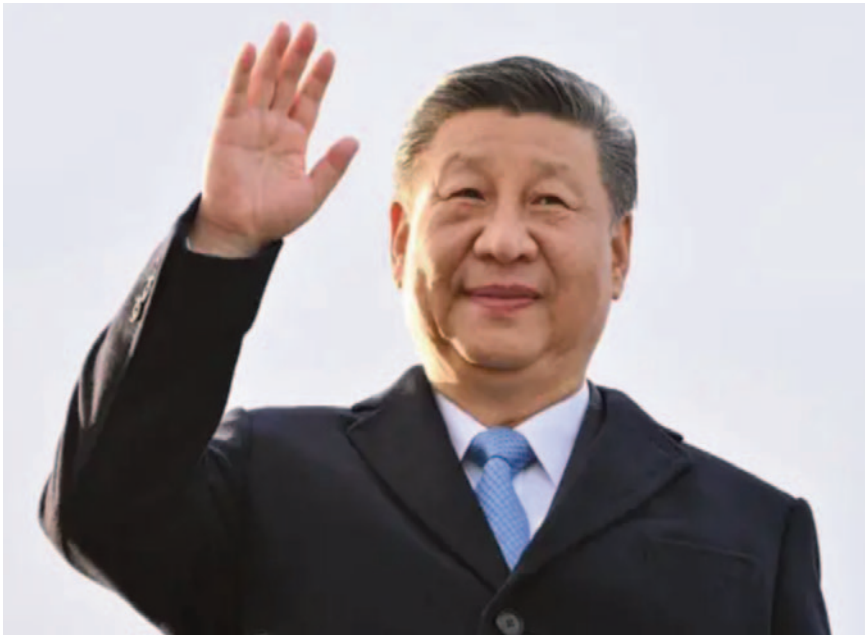
Le chef de l'État a également rappelé les temps forts de l'année écoulée, notamment la commémoration solennelle du 80 anniversaire de la victoire de la Guerre de résistance du peuple chinois contre l'agression japonaise et de la Guerre mondiale anti-fasciste. Ces événements, a-t-il souligné, ont ravivé la mémoire historique, honoré les héros nationaux et renforcé l'unité du peuple chinois autour du grand renouveau de la nation.

Sur le plan du développement de qualité, Xi Jinping a mis en avant les avancées specta-

culaires de la Chine en matière d'innovation scientifique et technologique. L'intelligence artificielle, les semi-conducteurs, l'exploration spatiale avec la mission Tianwen-2, les grands projets énergétiques et les équipements de défense de nouvelle génération illustrent, selon lui, l'émergence de forces productives de nouvelle qualité, capables de transformer durablement l'économie et la société.

Le Président a également souligné le dynamisme culturel du pays. Le rayonnement international de la culture chinoise, la valorisation du patrimoine, le succès des œuvres inspirées de la tradition, ainsi que l'essor du tourisme et du sport témoignent, selon lui, d'une vitalité culturelle où tradition et modernité se conjuguent harmonieusement.

Sur le plan social, Xi Jinping a insisté sur les efforts consentis pour améliorer concrètement la vie quotidienne de la population. Protection accrue des travailleurs des nouvelles formes d'emploi, amélioration des services aux personnes âgées et soutien financier aux familles figurent parmi les mesures destinées à renforcer la prospérité partagée.



Enfin, le dirigeant chinois a réaffirmé l'engagement de la Chine en faveur de l'ouverture, du multilatéralisme et d'une gouvernance mondiale plus juste. À l'aube de 2026, qui marquera le lancement du 15 Plan quinquennal, Xi Jinping a appelé à maintenir la confiance, approfondir les réformes et poursuivre un développement de qualité, afin d'écrire un nouveau chapitre du « miracle chinois » et de contribuer à un avenir commun pour l'humanité.

Moctar Sow



Investissements publics, baisse du coût de la vie et réformes : Diomaye Faye dévoile la feuille de route 2026



Le discours de fin d'année à la nation du Président du Sénégal, Bassirou Diomaye Faye, a été marqué par l'annonce d'une augmentation significative des investissements publics pour l'année 2026. Lors de cet événement, le Président a dressé un bilan de l'année 2025 et a exposé les grandes orientations politiques pour l'année à venir.

Bassirou Diomaye Faye a souligné les progrès concrets réalisés au cours de l'année écoulée, mettant en avant la continuité de l'État, le renforcement des services publics et le soutien apporté aux secteurs vulnérables. Il a notamment souligné la baisse progressive des prix des produits de première nécessité, qui a permis un réel allègement du coût de la vie pour les citoyens. Les mesures de baisse des prix ont généré une économie de 342,5 milliards de francs pour les ménages en 2025, et cet effort sera maintenu en 2026.

Le Président a également mis en lumière les déséquilibres structurels du pays, soulignant l'initiation d'un processus de redressement fondé sur la rigueur, la vérité et la transparence. Les progrès réalisés dans les secteurs productifs ont été soulignés, notamment dans l'agriculture avec la production céréalière dépassant les 2,5 millions de tonnes et la relance de la filière arachidière. Le secteur industriel a également retrouvé un nouvel élan avec la relance de la SONACOS, créant ainsi plus de 2 300 emplois directs. Pour soutenir cette dynamique, une dotation de 25 milliards de francs sera allouée en 2026 pour le renouvellement de l'outil de production.

En outre, le Président a annoncé la transmission à l'Assemblée nationale des projets de révision de la Constitution et de réforme de plusieurs institutions, telles que la Cour constitutionnelle et la Commission électorale nationale indépendante (CENI), au cours du premier trimestre 2026.

l'année 2026 s'annonce comme une année de continuité des efforts engagés, avec une orientation résolue vers le renforcement des investissements publics et des réformes institutionnelles visant à consolider le développement économique et social du Sénégal.

Arouna Sidibé

Match Mali–Tunisie : Les Aigles privés de plusieurs cadres

A la veille du match très attendu entre le Mali et la Tunisie, le sélectionneur des Aigles, Tom Saintfiet, s'est exprimé sur l'état de son groupe, accompagné du joueur Mamadou Sangaré. Entre blessures graves et suspensions contestées, l'équipe malienne doit faire face à plusieurs absences importantes.

La principale nouvelle concerne Gaoussou Diarra, qui est forfait pour le reste du tournoi en raison d'une rupture des ligaments croisés. C'est un coup dur pour l'équipe, car Diarra avait fait preuve d'une belle performance lors des trois derniers matchs. De plus, Sikou Niakaté ne pourra pas non plus participer à cette rencontre. Quant au capitaine Hamari Traoré, sa présence est incertaine, le sélectionneur laissant entendre qu'il pourrait peut-être jouer, mais rien n'est encore sûr.

Une autre controverse concerne Doudou Haïdara, suspendu pour deux matchs par la CAF malgré les contestations du staff malien. Ces derniers estiment que Haïdara n'avait pas l'intention de commettre une faute, ayant touché le ballon avant l'adversaire. Malgré des retours favorables, la décision de suspension a été maintenue, ce qui a suscité l'incompréhension de Tom Saintfiet.

Malgré ces obstacles, le sélectionneur se montre optimiste quant au reste de son effectif, affirmant que tous les autres joueurs sont opérationnels pour affronter la Tunisie. Il reste confiant quant à la compétitivité de son équipe pour le match à venir.

Les Aigles devront donc faire preuve de résilience et de solidarité pour pallier ces absences et continuer leur parcours dans la compétition. Le défi tunisien s'annonce difficile, mais l'équipe malienne est prête à relever le challenge et à tout donner sur le terrain pour poursuivre son aventure sportive.

Fatou Sissoko



HOROSCOPE

Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous avez besoin de couper court avec vos propres habitudes. C'est la meilleure voie à suivre. Les progrès auxquels vous aspirez vous poussent à vous surmener, prenez le temps de doser votre énergie sur la durée.
Dépassez votre orgueil et amorcez le dialogue en cas de conflit. Vous en sortirez grandi et surtout... Gagnant. Le ciel confirmera votre potentiel et vous assurera un succès mérité et une influence démultipliée. Elle n'est pas belle, la vie ?

Taureau (20 avril- 19 mai)

Votre façon d'exprimer vos conceptions fondamentales vous permettra de remporter un succès relationnel. Avant que la fatigue vous assaille, vous ferez ce qu'il faut à temps pour vous recentrer sur vous-même, la détente dans le calme sera bénéfique. Vous adoptez un comportement bienveillant et philosophe avec votre entourage. Votre attitude va avoir de joyeuses répercussions et vous donner l'occasion de retrouver une ambiance très agréable que ce soit dans votre vie amicale, amoureuse ou professionnelle.

Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Votre vie relationnelle est au centre de vos préoccupations... Quelle que soit votre situation, un dialogue pourra dénouer les doutes que vous portez depuis plusieurs mois, ne restez pas dans votre coin !
N'acceptez pas aveuglément des prises de risques inconsidérées ou des responsabilités écrasantes, misez sur vos réelles capacités. Au besoin, n'hésitez pas à vous faire assister ou à déléguer sans en devenir autoritaire non plus.

Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vous devrez prendre des décisions radicales en y mettant des formes pour ne heurter personne. Vous éprouvez une envie grandissante de déguster les plaisirs de l'existence, sans pleinement y arriver, parce que vous manquez de détente. Dynamisme et bonne humeur sont au rendez-vous. Entre actions et distractions, vous n'aurez pas le temps de vous ennuyer. De plus, vous n'aurez aucun mal à faire régner une bonne ambiance et à entraîner les autres à vous suivre car votre enthousiasme est communicatif !

Lion (22 juillet - 23 août)

Vous aurez tendance à voir des défis partout. Pensez-vous vraiment que vous devez voir les choses sous cet angle ? Vos réserves énergétiques sont précieuses, ne vous dépensez pas pour rien, réservez-vous pour les choses essentielles. Très détendu et de bonne humeur, vous vous sentez pleinement à l'aise pour entretenir de bons rapports avec vos multiples relations et pour cultiver un brin de fantaisie avec votre partenaire. Pour votre plus grand plaisir, le climat actuel vous invite à être généreux et disponible envers vos proches.

Vierge (23 août 23 septmbre)

Vous n'éprouverez pas de difficultés à vous sentir en harmonie dans votre milieu, positivement. C'est sur le plan mental que vous avez besoin de repos, n'hésitez pas à plonger dans les plaisirs et loisirs que vous affectionnez.
Aujourd'hui, vous ne manquez pas de motifs pour faire preuve de franchise ! C'est le moment de dire ce que vous avez sur le cœur, de dissiper les éventuels malentendus et de trier vos relations.

Balance (23 septmbre - 22 octobre)

Ne vous braquez pas à tout prix sur vos positions. Reconnaître vos erreurs serait une preuve de maturité. Vous tendez à être trop statique et sédentaire. Vous devez refaire du sport pour vous rééquilibrer.
Une festivité, une manifestation, une exposition... Ouvrez la porte à de nouveaux liens amicaux très positifs. Une opportunité d'ascension ou de changement d'activité est annoncée, votre confiance est justifiée.

Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Votre entourage sera particulièrement actif. Votre calme vous permettra de savourer les plaisirs de l'existence ! Sachant quelles sont vos limites, vous avez un avantage. Faites en sorte de rester raisonnable en évitant de faire des excès. Vous aurez les idées claires et des facilités pour en parler. La fin de malentendus est enfin possible. L'équilibre est de retour dans votre vie relationnelle. À vous d'en profiter pour rectifier le tir.

Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Vous êtes attiré par ce qui vous entraîne au loin : loin de votre quotidien, de vos habitudes mais plus proche d'une vie ouverte sur l'extérieur, avec la possibilité d'explorer d'autres univers plus enrichissants que ceux qui sont à votre portée. Votre moral est au beau fixe et un regain d'énergie vous permet de mettre en route de nouveaux projets. En effet, vous êtes bien décidé à enfourcher votre cheval de bataille pour aller de l'avant et à reprendre des contacts qui vous permettront d'avancer.

Capricorne (21 décembre -20 janvier)

Une personne plus âgée que vous saura vous apaiser positivement et vous faire réfléchir dans la bonne direction. Vous êtes aspiré à profiter de la vie et à vous consacrer à ce que vous aimez, un peu de tempérance serait la bienvenue.
C'est une très bonne journée tout au long de laquelle vous serez rayonnant. Inutile de dire que votre jovialité et votre générosité vont être grandement appréciées. Pour votre plus grand plaisir, vous allez marquer des points. Alors, profitez-en !

Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous aspirez à l'accroissement de vos qualités personnelles, votre philosophie s'approfondit sous l'angle qui vous manquait. Vous avez besoin de grand air, du contact avec la nature. Ne restez pas en ville !
Votre réalisme revient en force, c'est le moment de faire des vérifications, de relire certains documents. Votre sens de l'humour va merveille pour éviter des antagonismes. Attendez quelques jours pour entamer les choses sérieuses.

Poisson (19 février - 21 mars)

Aujourd'hui, vous vous montrerez très prolifique. Et vous ne ménagerez pas vos efforts pour convaincre ceux qui vous entourent. Votre détermination aura de quoi impressionner et vous pourrez être fier des résultats que vous obtiendrez. Vous ne pourrez compter que sur vous pour tenir la cadence que vous vous imposez. Allez y en douceur ! En effet, rien ne sert de vous disperser. C'est en canalisant votre énergie dans la bonne direction que vous atteindrez plus rapidement vos objectifs.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS



Pour tous **renseignements**, **abonnements**, **reportages**, **publicités**, **annonces** ...
n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23

Journal Malikilé | +223 70 44 22 23 | ampikile@gmail.com | www.malikile.com